

Protection solaire



Saint-Denis

Primes économies d'énergie pour **la mise en place d'une protection solaire** dans un logement (dit « résidentiel »).

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr

Primes pour les particuliers au 1^{er} juin 2025

Catégorie	Résidentiel (Sans conditions de ressources)	Résidentiel (Sous conditions de ressources) *
Mise en place d'une protection solaire des murs pour les logements situés à moins de 600m d'altitude (bardage ventilé, pare-soleil verticaux)	20 € / m ²	30 € / m ²
Mise en place d'une protection solaire des ouvrants (marquise, auvent, store à lames orientables). Les volets roulants ne sont pas éligibles au dispositif.	100 € / m ² de surface de baie protégée	110 € / m ² de surface de baie protégée

* Consultez le plafond de ressources fixé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur www.anah.gouv.fr